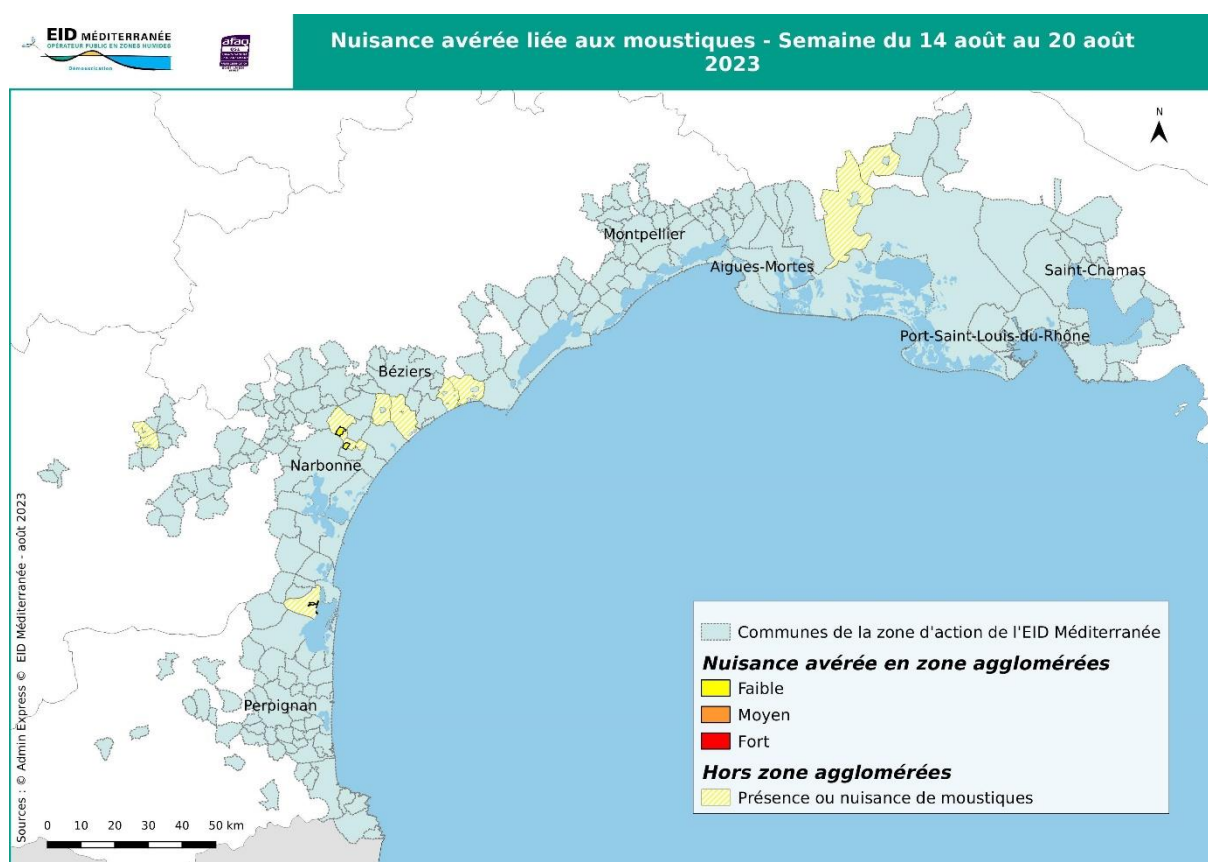


## BULLETIN OPÉRATIONNEL

### Bulletin « Moustiques » du 14 au 20 août 2023



#### Au cours de la semaine du 14 août 2023 :

Le niveau des populations d'*Aedes caspius* reste faible à nul autour des zones humides naturelles. En l'absence de précipitations, ce sont les secteurs irrigués qui requièrent le plus d'interventions et peuvent ponctuellement occasionner à certains endroits, par effet de cumul, un ressenti de nuisance.

500 hectares ont été traités, toutes zones humides confondues, dont la majorité par avion. 2023 reste une année très basse au regard de la moyenne des 5 dernières années, avec un peu plus de 13 000 hectares traités depuis le début de l'année.

En ville, près de 48 000 gîtes à *Culex pipiens* ont été traités sur le domaine public, dans la moyenne haute des 5 dernières années.

## A compter du 21 août 2023 :

Des risques de nuisances très localisées et ponctuelles liées aux moustiques « ruraux » sont à prévoir dès la tombée du vent, autour de certaines zones intensément irriguées.

Des nuisances modérées dues au moustique-tigre sont à prévoir en secteurs urbanisés.

### Situation par département :

► **Bouches-du-Rhône** : Aucune nuisance n'a été observée due à *Aedes caspius*, ni à Saint-Chamas ni à Marignane. Selon les communes, la présence d'*Aedes albopictus* (moustique-tigre) est parfois forte.

► **Gard** : La situation est inchangée par rapport à la semaine précédente : la nuisance est à peu près nulle partout, à l'exception des zones proches de milieux irrigués, notamment à Bellegarde et Saint-Gilles. Pas de perspective, à court terme, d'évolution défavorable, malgré des mises en eau localisées, qui se poursuivent de façon soutenue.

► **Hérault** : L'activité opérationnelle est largement dominée par les mises en eau artificielles des prairies de fauche et des nombreux affûts de chasses présents sur l'ensemble de la zone d'action de l'EID. À ce jour, rien n'indique un risque important de nuisances, mais en ville, la présence d'*Aedes albopictus* (moustique-tigre) peut compliquer certaines situations.

► **Aude** : Très peu d'évolution : les moustiques sont toujours présents dans les plaines viticoles. On a enregistré peu de vent, ce qui a évité un déplacement des moustiques nuisants.

► **Pyrénées-Orientales** : Les mises en eaux successives qui ont nécessité des traitements aériens ont généré des nuisances résiduelles de faible importance sur les communes de Salses-le-Château et, à un degré moindre, de Fitou. Après le coup de mer du week-end, un traitement aérien est nécessaire sur 80 hectares environ.

De plus, l'ouverture de la chasse au gibier d'eau, le 26 août, va amplifier cette sensation de nuisance. On observe en milieu urbain une recrudescence des nuisances d'*Aedes albopictus* (moustique-tigre), en particulier à Perpignan.



## Risque de nuisance liée aux moustiques - Semaine du 21 août au 27 août 2023

